

Albert Dechambre, Philosophe

# Universalité des droits humains et du libre arbitre ? Une perspective évolutive et symbolique<sup>1</sup>

L'idée de démocratie s'appuie sur deux piliers : l'éducation et la liberté d'expression. Elle présuppose que l'être humain dispose d'un libre arbitre : la capacité de faire des choix non contraints et de penser de manière critique.

<sup>1</sup> Une [version longue](#) de l'article est consultable sur le site de la Ligue des Droits Humains, avec d'autres développements, d'autres exemples et toutes les références bibliographiques.

Le rôle de l'éducation est de développer le libre arbitre qui est toujours relatif et fragile et celui des institutions démocratiques de garantir son exercice, principalement au nom des droits humains (en particulier le droit à l'expression), au moment du vote et pendant les moments de la vie démocratique.

L'universalité qui est généralement invoquée pour justifier les droits humains va de pair avec l'universalité, dans l'espèce humaine, de la fonction symbolique et de la faculté du langage articulé qui ont été nécessaires pour les faire émerger au cours de son évolution, pour les rédiger ensuite et les mettre en œuvre. Telle est la perspective « évolutive », « anthropologique », que j'explore pour considérer l'universalité sous un autre angle : non plus une réalité éternelle, essentialisée, mais une réalité pragmatique, un instrument construit symboliquement. Cette perspective vise à poser de nouvelles questions plutôt que de donner des réponses dogmatiques à d'anciennes.

Dans cette perspective élargie, les droits humains et le libre arbitre apparaissent comme deux conquêtes interdépendantes de l'évolution culturelle qui agissent à leur tour sur l'évolution naturelle (des écosystèmes et de l'humanité elle-même). C'est le principe de la coévolution.

Je vais aussi tenter de montrer comment la négation des premiers est liée à la négation du second et qu'elle conduit à un paradoxe : celui qui argumente en faveur de leur négation revient à rendre ses propres arguments inintelligibles et à s'exclure de la discussion.

## L'UNIVERSALISME DES DROITS HUMAINS EST-IL UNIVERSEL ?

Cette universalité est bien contestée aujourd'hui au nom du relativisme culturel ou de la contingence de son origine, ou encore d'une idéologie qui ne dit pas son nom.

Je mentionne seulement la troisième critique qui consiste à la requalifier comme une idéologie, une espèce de « droits-de-l'hommeisme », comme étant en réalité un droit à l'exploitation bourgeoise ou capitaliste ou un instrument colonial de l'Occident (Geneviève Médevielle) ou encore la consécration du primat de l'individu, de ses intérêts personnels, sur la communauté.

Ces critiques méritent d'être discutées dans la mesure où les idéologies sont des systèmes symboliques, très actifs dans notre monde connecté, mais mon propos est d'abord de m'interroger sur la nature et l'origine des objets et des systèmes symboliques en général.

S'agissant du relativisme culturel, je me limiterai au cas polémique, mais

emblématique, de « droits alternatifs », comme la « Déclaration des droits de l'Homme en islam » (promulguée au Caire en 1994 et ratifiée par 57 États). Ces droits de l'Homme sont présentés comme des « dons de Dieu », des « droits délimités et non absolus », mais néanmoins « parfaits » et « stables » comme le droit à la vie, à la dignité, au travail, comme l'égalité des hommes et des femmes dans la dignité (art. 6).

Cette déclaration affirme que « *tous les êtres humains forment une famille dont les membres sont unis par leur soumission à Dieu* » (art. 1), que « *l'islam est la religion naturelle de l'homme* » (art. 10). Elle limite la liberté d'expression en interdisant toute attaque contre les croyances islamiques (spécificité 9) et inféode les droits à la loi islamique (charia) qui distingue notamment les rôles de l'homme et de la femme, établissant une inégalité de fait entre l'homme et la femme comme le code vestimentaire ou l'accès à l'éducation.

On voit bien qu'il y a dans cette déclaration une prétention à l'universel dès lors que les droits, malgré leurs spécificités, sont conformes à « la nature de l'homme normal » et à « la religion naturelle », sont les éléments d'une « civilisation universelle ». On voit aussi le « travail idéologique » à l'œuvre pour se démarquer de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, comme deux plaques tectoniques qui se rencontrent et veulent passer l'une au-dessus de l'autre.

C'est donc un instrument politique, une bataille sur le champ symbolique qui est menée plutôt que la reconnaissance d'une diversité culturelle ou, à l'opposé, d'une unité culturelle au-delà des religions et des idéologies. Mais c'est un simulacre (qui n'a que l'apparence de ce qu'il prétend être) au sens où l'universalité alléguée est présentée comme ayant été « donnée » par Dieu et non une production humaine (ce qu'elle est en réalité d'un point de vue scientifique), dont le seul mérite est de *nommer* au moins une « idée universelle », celle de « droits », réduite ici à une communauté particulière.

Un autre argument plus convaincant, de prime abord, est celui de la contingence. Le sinologue François Jullien, dans son débat avec Marcel Gauchet, défend l'idée que l'universalisme n'est pas universel, que c'est un fantasme occidental qui ne se pose pas en Inde ou en Chine. Il s'agirait d'un fantasme construit à partir d'événements contingents ou de « poussées diverses » comme la philosophie grecque, le droit romain ou le christianisme.

Marcel Gauchet lui rétorque, tout en reconnaissant leur origine culturelle occidentale, que l'universalisme des droits humains est la *condition nécessaire* du débat démocratique. La discussion critique *présuppose* une égalité de droit entre les locuteur-riche-s, même si et surtout parce que l'égalité de fait n'est réalisée que rarement. Ne plus poser les droits humains en absolu revient à les détruire.

François Jullien reconnaît néanmoins une forme d'universel négatif, non essentialiste, comme règle de vie pratique : « *Tout homme empêchera un enfant de tomber dans le puits : qui ne fait pas ça n'est pas homme* ». Cet universalisme est à mon sens le germe d'une pensée universalisante, fondée sur l'égalité naturelle, biologique, de tous devant les dangers et devant la mort. Cet universalisme de bon sens évoque une notion proche qui est celle d'universalisme intensif, existentiel : cherchons ensemble ce qui nous différencie mais aussi ce qui nous réunit. « *Exposez-moi le cas, on cherchera l'universel ensemble* » (Edouard Delruelle).

Ce débat éclairé, « d'égal à égal », entre deux visions du monde, me semble essentiel pour comprendre comment l'universalisme, dans la version sophistiquée de Gauchet et celle inchoative de Jullien, peut avoir émergé comme la solution aux problèmes de régulation des rapports sociaux qui sont fondés sur la notion de réciprocité : j'attends de toi la même attitude que celle que j'ai à ton égard.

Une réponse possible, mais extrêmement difficile à vérifier (parce que nous

avons très peu de traces matérielles à part des peintures et gravures rupestres ou des éléments de parure comme des perles (Ian Tattersall), peut se trouver dans la lente élaboration de la communication symbolique : par des gestes et des comportements d'empathie d'abord, par la ritualisation de ceux-ci ensuite, et enfin au moyen du langage articulé. Ce dernier a en effet pu stabiliser ces rapports sociaux au moyen d'institutions et de prescriptions qui ne sont pas seulement du type droits et devoirs : « tu peux ceci, tu dois cela », mais qui correspondent également aux « conditions de possibilité » ou aux « présuppositions » d'égalité et de réciprocité que je viens d'évoquer.

Ce sont des prescriptions qui n'agissent pas seulement au niveau des contenus (les règles) mais aussi au niveau des soubassements, c'est-à-dire des *procédures* ou encore de l'éthique de la discussion (Habermas). Ce sont des règles qui nous disent comment être libre ou plus libre, plus conscient·e.

### LES PREMIÈRES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNICATION SYMBOLIQUE – L'ÉMERGENCE DE L'UNIVERSALISME

Le biologiste évolutionniste Terrence Deacon, dans *The Symbolic Species*, tente d'identifier les premières manifestations de la communication symbolique comme une réponse apportée aux problèmes d'organisation sociale à partir du paléolithique. Il s'est ainsi plongé dans l'analyse de l'élaboration de pratiques rituelles qui consistent notamment à simuler un comportement, de guerre par exemple, pour représenter la paix. Comment s'assurer de la paix et de la sincérité des parties ? En faisant la fête comme les indiens Yanomamo au Brésil ! Un bon repas et des chants après des menaces rituelles réciproques, chaque groupe jouant tour à tour le rôle du belliqueux et celui du pacifique. Il s'agit en fait d'indiquer l'opposé en le simulant et ainsi montrer qu'il est faux. Le plan symbolique, abstrait, de l'opposition (sémiotique) entre guerre et paix et la reconnaissance réciproque de la paix, est atteint au moyen de ces rituels concrets (indices et icônes) visibles, comme mimer le combat.

Serrer la main (et échanger un regard) au début et en fin d'un échange est devenu le geste rituel le plus répandu, le plus banal, quasiment universel dans le monde globalisé. Il indique la volonté réciproque à la fois de respecter l'autre et d'attester de sa propre sincérité au cours de l'échange (on observe déjà des manifestations de poignée de main chez des mammifères comme les chimpanzés). C'est un touchant-touché (Merleau-Ponty). Dans l'actualité récente en Belgique, on a vu combien le refus de serrer la main d'une femme ou de la regarder peut apparaître choquant.

Ce qu'il faut retenir est que le langage symbolique permet de représenter la négation (ce qui n'est pas à un moment donné), le refus (le NON qui fascine les jeunes enfants au moment où ils apprennent à parler), ce qui est impossible (les mots sans référent comme « licorne ») ou ce qui est simplement possible et d'en envisager les conséquences (si... alors ceci, sinon... alors cela, et si...). Ces propriétés du langage ont rendu possible l'invention de droits humains et du libre arbitre : je peux dire non à ce qui m'est imposé ou à une inégalité de fait, je peux inventer des mondes environnants (Umwelt, éconiche) en particulier symboliques.

Cette vision peut être jugée angélique car l'évolution n'a aucun but (et la nôtre est plutôt en péril aujourd'hui), ou prétentieuse : un nouveau fantasme occidental s'appuyant cette fois sur des recherches en paléanthropologie largement spéculatives. Cependant, le point décisif est qu'en créant un environnement culturel et symbolique, les êtres humains se sont donné les moyens d'une évolution culturelle qui puisse agir à son tour sur l'évolution naturelle (c'est le principe de la coévolution). Nous avons pu ainsi nous libérer de certaines déterminations naturelles comme les différences de sexe, de force ou d'intelligence ou contester d'autres déterminations qui seraient présentées comme naturelles comme le pouvoir du plus fort ou l'orientation sexuelle. C'est là où le libre arbitre intervient.

## LE LIBRE ARBITRE EST-IL UNE ILLUSION ?

J'en viens au problème du libre arbitre qui est étroitement lié à celui de l'universalité des droits humains et du débat démocratique dans la capacité de dire NON aux déterminations.

Il est de bon ton aujourd'hui de nier le libre arbitre, ou la réalité du sujet en invoquant les neurosciences, comme une illusion produite par notre cerveau et d'invoquer le déterminisme des processus cérébraux non conscients comme les causes réelles de nos actes (Francois De Smet). On s'appuie généralement sur les expériences de Benjamin Libet qui montreraient que le moment de l'intention consciente (de pousser sur un bouton par exemple) est en réalité précédé d'une prise de décision inconsciente, en se fondant sur l'observation de l'activité cérébrale (le fameux potentiel de préparation motrice, 500 millisecondes avant la soi-disant intention).

Cette critique du libre arbitre fondée sur un prétendu déterminisme neuronal n'est que la mise à jour de critiques plus anciennes depuis l'époque où Descartes, reprenant l'idée de Saint Augustin que le libre arbitre est un don de Dieu, affirmait que la pensée et le langage nous différencient des animaux qui ne sont que de simples mécanismes, des automates soumis au déterminisme de leurs rouages. C'est le fameux dualisme de la substance pensante (nous) et de la substance étendue (les choses matérielles et les autres êtres vivants).

En écartant la prémisse d'un don de Dieu, et en suivant le cours des découvertes scientifiques, les critiques évoqueront tour à tour la nécessité naturelle (Spinoza), le déterminisme des lois physiques de Newton au 18<sup>e</sup> siècle (le fameux déterminisme laplacien), puis les déterminismes sociaux, le déterminisme génétique et enfin le déterminisme neuronal. Or, on sait aujourd'hui qu'aucun de ces déterminismes n'est exact et réalisé dans la nature. Le déterminisme est une propriété de nos théories, non de la réalité (Einstein, Brody). Nous projetons indûment cette propriété nécessaire (déductive, prédictive) sur la réalité empirique.

Toutes ces critiques du libre arbitre sont à mon sens les produits d'une pensée paresseuse qui ne comprend qu'étroitement la pensée scientifique. Les expériences de Libet caricaturent le libre arbitre à des actes simples comme pousser sur un bouton, pour les besoins de l'expérimentation, en ignorant tous les aspects symboliques et délibératifs de l'exercice du libre arbitre (comme l'adhésion libre des sujets au protocole expérimental imaginé librement par Libet).

La perspective élargie à l'évolution corrige notre vision des droits humains et du libre arbitre. Ceux-ci n'ont évidemment pas la même « réalité » qu'une pierre, une table ou un enregistrement d'une activité électrique dans le cerveau. Ce sont des objets symboliques imparfaits qui sont le produit d'une longue évolution biologique et culturelle de la *lignée homo*, faite d'avancées mais aussi de reculs ou d'impasses. Nous voyons bien que l'égalité entre individus (physique, sociale) n'est jamais réalisée et pourtant nous avons inventé l'égalité de droits universelle !

Le psychologue et philosophe William James avait bien compris la nature du libre arbitre : « *Mon premier acte de libre arbitre (free will) sera de le vouloir !* » Nous avons les moyens symboliques (la confrontation des arguments, les règles éthiques de la discussion) de nous affranchir des déterminismes que certains voudraient nous imposer. Comme le dit le psychologue cognitiviste Steven Pinker, réfléchissant aux choix de vie qu'il a faits, comme ne pas avoir d'enfants : « *Et si mes gènes ne sont pas contents, ils peuvent aller se faire voir ailleurs* ».

## LE LIBRE-ARBITRE NE PEUT QU'EXISTER

Invoquer le relativisme culturel ou la contingence historique n'est pas un argument décisif contre l'universalité des droits humains mais au mieux une contextualisation qui la renforce si on élargit la perspective à l'évolution de l'espèce humaine. Elle est à chercher, comme celle du libre arbitre dans l'émergence biologique et culturelle de la communication symbolique et du langage articulé, propre à l'espèce humaine : la capacité de dire non, de se référer au passé et au futur, d'envisager des possibles différents. Établir un droit est un acte de langage (directif, John Searle) qui permet de s'extraire de la réalité et du présent immédiats pour se projeter dans le futur (tu as le droit de...) et de juger le passé (tu avais le droit de dire cela...).

Avec l'émergence de structures sociales démocratiques et d'un monde connecté, l'universalité de la liberté d'expression ou du droit à l'éducation, devient la condition nécessaire du maintien de ces structures et de ces connexions, comme le libre arbitre est la condition nécessaire de toute discussion critique, de telle sorte que ceux qui nient le libre arbitre doivent le présupposer pour eux-mêmes, au moins quand ils élaborent leurs arguments contre celui-ci.

Je terminerai par une boutade du philosophe John Searle pour illustrer le paradoxe de la négation du libre arbitre : Imaginons que vous soyez dans un restaurant et que l'on vous propose de choisir entre du veau et du porc, et que vous répondiez : « *Ecoutez, je suis déterministe – che sera sera – je vais juste attendre et voir ce que je commande.* ». Cette réponse est encore l'expression du libre arbitre car elle n'est intelligible que comme refus d'exercer le libre arbitre ! Le simple fait de nier le libre arbitre apparaît comme une espèce de « preuve » de son existence.

De la même manière, quelqu'un qui affirme l'inégalité de droits dans une discussion, par exemple interdire certaines critiques ou certains sujets, comme un argument légitime, se condamne à quitter la discussion ou à imposer son point de vue par la force. Il montre « en négatif » la fonction égalitaire et dynamique de tout débat digne de ce nom.



## De la démocratie en Belgique

Chronique n°164, LDH, octobre 2014

### Au sommaire :

- > Les Orcs pourraient-ils voter en Terre du Milieu ?
- > La Belgique est-elle démocratique ?
- > Le traité transatlantique contre la démocratie
- > Comment devenir citoyens ?
- > ...

▶ [Télécharger la Chronique](#)

